

Gerhard ULRICH de Guntalingen

Avenue de Lonay 17

CH-1110 Morges

Morges, le 06.05.18



Les prisonniers FL (à droite) et Gerhard ULRICH (au milieu), sortant le 10.11.10 d'une audience devant la Commission des pétitions du Grand Conseil VD

M. Michel JEANNERET

Rédacteur en chef

L'illustré

Pont Bessières 1 – CP 6505

1002 Lausanne

michel.jeanneret@illustre.ch

cc: A qui de droit

AFFAIRE LÉGERET NOS RÉVÉLATIONS
«LE TEMOIGNAGE QUI CHANGE TOUT»

L'illustré no 18 du 02.05.18

Cher Monsieur JEANNERET,

Cet article de 10 pages prend la défense de mon ami François LÉGERET (FL) et m'a comblé, car il est insupportable qu'un homme innocent soit condamné à vie, sans aucunes preuves ni aveux, pour un triple assassinat qu'il n'a pas commis. Cependant, le passage suivant m'oblige à vous envoyer un commentaire fondamental:

«François LÉGERET (...) rédige lui-même des recours tellement désordonnés et confus qu'ils sont perdus d'avance».

Cela induit vos lecteurs en erreur. Ils comprennent que FL aurait agi dans ses recours de façon maladroite et que les acteurs de l'appareil judiciaire n'auraient rien à se reprocher. FL a présenté sept requêtes de révision, en fournissant chaque fois un fait nouveau de taille. Ses cinq premières demandes de révision ont été rédigées par des avocats. Les sept requêtes ont été rejetées d'un revers de main. Au moins 27 procureurs et juges, épaulés par une équipe d'enquêteurs tricheurs, dont le médecin légiste de complaisance, ont réalisé ce forfait. Ces gens-là ont décidé de ne pas perdre la face, de ne laisser aucune chance à leur

victime. Il ne s'agit donc pas d'une prétendue erreur judiciaire, mais d'un crime judiciaire prémédité.

En annexe, vous trouverez la sixième requête, datée du 14.03.17, rédigée par FL. Certes, un avocat se serait probablement limité à ne présenter que le fait nouveau, inconnu des premiers juges. FL étaye sur 91 pages tout son calvaire. Toutes les victimes condamnées à tort reviennent toujours sur la totalité des faits. FL ne fait pas exception. A mon avis, il s'agit d'un chef d'œuvre. Car il y démontre des volets de son affaire ayant échappé à l'attention de vos journalistes: les magistrats vaudois ont permis aux avocats et notaires charognards d'exploiter sa situation désespérée pour le dépouiller impunément de sa grande fortune. Cela arrangeait les premiers pour empêcher FL de financer une défense efficace. Il ne reste plus grand-chose de sa fortune. **Ce cas est une affaire de corruption, comme tant d'autres.**

Vos journalistes n'ont donc pas compris ce scandale dans sa globalité. Votre titre «Le témoignage qui change tout» est mal choisi à mon avis. **Rien n'a changé dans le sérail, qui est toujours en mains des coupables de ce désastre. Ils ne vont tout de même pas avouer leurs torts. Ce scandale est la preuve de la corruption du système, irrémédiablement dégénéré, car il manque un contrôle de qualité du travail des magistrats. Un système adéquat, digne d'un véritable Etat de droit, n'admettrait jamais une telle dérive.**

De plus, l'affaire doit être analysée dans le contexte du dysfonctionnement général de nos institutions. Selon mes estimations, la Suisse produit actuellement 10'000 victimes judiciaires par an. Avec une espérance de vie de 80 ans, un habitant sur 10 est happé par la machine infernale au cours de sa vie. Hélas, les médias occultent l'existence de ces victimes.

Les trois pouvoirs sont incapables de se remettre en question. Le quatrième pouvoir ignore un trop grand nombre d'affaires judiciaires irrégulières. Nos élites n'ont pas de capacité d'empathie. Assumez enfin votre responsabilité ! Levez la censure !

Veillez recevoir, Monsieur JEANNERET, mes compliments distingués

Gerhard ULRICH de Guntalingen

Annexe:

[Requête de révision de François LÉGERET du 14.03.17](#)

